

# CONSEIL MUNICIPAL

## DU 03/11/2016 À 20H30

---

**Présents :** DANES Richard, DORBES Jean-Luc, BEZIAUD Pascale, TRIPIER-MONDANCIN Odile, BOULOUCH Jean-Denis, CALLEDE Maud, ABADIE Christophe, MIATTO Marc, LECUSSAN Corinne, CASTEL Alain, BARTHEROTTE Carole.

**Absents :** LABOULAIS Jean-Pierre (donne pouvoir à Mr DANES Richard), GISTAIN André (donne pouvoir à Mme CALLEDE Maud), ANTONIOTTI Aurélie (donne pouvoir à Mr BOULOUCH Jean-Denis)

Secrétaire de séance : BARTHEROTTE Carole

Ouverture de séance : 20H40

### **1. Approbation du compte rendu du 25/08/2016**

CF. Annotations sur papier.

### **2. Compte rendu des réunions :**

- Conseil d'école : présentation de l'équipe enseignante ; sécurité : pas d'écharpes en maternelle, PPMS ; sorties : piscine à Rieux ; point sur la coopérative scolaire ; la mairie a été remerciée pour les travaux effectués.
- Communauté de Communes : entreprise Jean LEFEVRE pour la réfection du pool routier ; pour le Relais d'Assistante Maternelle l'entreprise IMSRM est retenue pour la construction du local ; vote pour des primes de personnels ; élaboration du règlement pour le prêt du gymnase à des associations sportives non implantées sur la commune ; projet de réfection des fossés à la ZAC des Serres ; un point a été refait concernant le ramassage des recyclés ; les citoyens se sont rendu compte que malgré le tri sélectif fait, le ramassage est fait dans le même camion que celui des ordures ménagères et au même moment (pour quelle raison ?).

### **3. Modification des statuts du SDEHG - 2016/043**

Vu les statuts du SDEHG en vigueur,

Vu la délibération du comité du SDEHG du 26 novembre 2015 approuvant la modification des statuts,

Vu l'article L5211-17 du CGCT,

Considérant que le SDEHG, par délibération de son comité du 3 octobre 2015, a approuvé la modification de ses statuts,

Considérant que conformément à l'article L5211-17 du CGCT, les membres du SDEHG telle que proposé par délibération syndicale du 3 octobre 2016 et figurant en annexe à la présente délibération.

### **4. Avancement de grade d'un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe - 2016/044**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007, d'application immédiate (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (CTP) Il peut varier entre 0 et 100%.

Cette modalité concernant tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emploi des agents de police.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire réunit le 10 octobre 2016 :

- Grade d'origine : adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe,
- Grade d'avancement : adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe,
- Taux 100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter les taux ainsi proposés.

#### **5. Convention piscine de Rieux 2017**

Créneau à disposition pour l'école de Capens du 27/02/2017 au 28/04/2017

Prenent part au vote : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

#### **6. Syndicat d'Assainissement : fusion schéma S45 (choix du nom, du siège social des délégués) - 2016/045**

Dans le cadre de la prochaine fusion des EPCI concernés par la loi NOTRE, les communes membres des syndicats appelés à fusionner dans le cadre du schéma S45 sont tenues de délibérer sur les trois critères proposés portant constitution de l'arrêté préfectoral émis par Monsieur le Sous-Préfet à l'issue de cette étape de procédure.

La Commune doit en conséquence statuer sur les propositions énoncées sur le choix du nom, du siège et de la représentativité de la commune du futur établissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Nom : SIVOM SAUDRUNE Ariège/Garonne,
- Siège social : 45 Chemin des carreaux – 31120 ROQUES SUR GARONNE,
- Représentativité : 3 délégués

#### **7. Heures complémentaires d'un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe - 2016/046**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe qui travaille aux écoles a réalisé des heures complémentaires et qu'il convient de lui payer.

Il précise que cette personne a réalisé 4 heures complémentaires au mois de septembre et 4 heures complémentaires au mois d'octobre.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De payer à l'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, 8 heures complémentaires sur le salaire du mois de novembre,
- De modifier son temps de travail hebdomadaire, 25 heures au lieu de 24 heures actuellement.

## **8. SDEHG : raccordement abribus - 2016/047**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 6 juin 2016, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante : raccordement au réseau public d'électricité de l'abribus du Conseil Départemental sur le parking des écoles comprenant :

- Depuis le point lumineux n°76, déroulage d'un câble d'éclairage public U1000R02V sur une longueur de 13 mètres dans un TPC 40 existant à raccorder sur la platine de l'abribus du Conseil Départemental (suite au déplacement de celui-ci),
- Travaux connexes de Génie Civil à prévoir entre PL 76 ET LE TPC 40 en attente.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

- TVA (récupérée par le SDEHG) : 198 €
- Part SDEHG : 913 €
- Part restant à la charge de la commune (estimation) : 144 €
- Total : 1 255 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet présenté,
- S'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus.

## **9. Délibération modificative**

Les investissements du rattachement des voiries des lotissements.

Preennent part au vote : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

## **10. Prime de fin d'année pour le personnel – 2016/048**

La commission du personnel s'est réunie pour acter une prime de fin d'année pour les employés communaux au 30/11/2016.

- ACQUART Céline : 50 €
- BALONDRADE Martine : 100 €
- GISTAIN Betty : 100 €
- ROUANET Martine : 50 €
- CARUSO Enrico : 50 €
- LAFFONT Didier : 100 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision d'attribution de ces primes au 30 novembre 2016.

## **11. Réflexion sur le choix de l'agent recenseur et sa rémunération**

Le conseil municipal a jusqu'au 31 décembre pour recruter un recenseur.

Faire un appel à candidature sur le site Internet « mairie-capens31.fr » pour recruter un citoyen de la commune.

## 12. Questions diverses

- Suite à la démission de Madame RIVIERE Marie-Ange du conseil municipal, il serait souhaitable qu'elle soit remplacée dans les commissions auxquelles elle participait :
  - Commission appel d'offre : Mr CASTEL Alain (titulaire)
  - Commission d'attribution de logements : pas remplacée
  - Plan Communal de Sauvegarde : gestion de l'humain Mme BARTHEROTTE Carole (titulaire), Mr ABADIE Christophe (suppléant)
  - Commission animations, fêtes et cérémonies : différents membres du conseil municipal se proposent pour être suppléants (ils se rendent disponibles à tour de rôle pour donner de l'aide ponctuelle à cette commission). Une nouvelle discussion aura lieu en présence du responsable de la commission.
  
- Une table, à la salle des fêtes, a été retrouvée « fondue » : discussion sur la mise en place d'un support papier pour l'état des lieux plus détaillé et revoir la procédure pour la mise à disposition des tables et des chaises.
  
- Demande de parents de rajouter un passage pour piétons en face de l'abri bus du lotissement Le Bousquet.
  
- Demande de parents s'il serait possible de créer un abri sur une partie de la longueur de l'allée de l'école.

Séance levée à 0H30